

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 24 Avril 1854.)

Par dépêche du 19 courant le Consulat, suisse au *Hâvre* a adressé au Conseil fédéral une liste des émigrants suisses qui, durant le trimestre écoulé se sont embarqués pour l'Amérique; ils se répartissent entre les Cantons comme suit :

Cantons.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
Zurich . . .	125	42	97	264
Berne . . .	219	128	251	598
Lucerne . . .	20	17	20	57
Uri . . . .	11	—	—	11
Schwyz . . .	98	50	59	207
Unterwalden .	41	33	50	124
Glaris . . .	89	45	55	189
Zoug . . . .	15	8	3	26
Fribourg . . .	54	24	72	150
Soleure . . .	90	37	132	270
Bâle . . . .	55	27	66	148
Schaffhouse .	66	40	59	165
Appenzell . .	8	2	—	10
St. Gall . . .	51	14	13	78
Grisons . . .	16	8	3	27
Argovie . . .	250	146	418	814
Thurgovie . .	24	7	6	37
Tessin . . . .	113	4	—	117
Vaud . . . .	33	16	13	62
Valais . . . .	4	—	—	4
Neuchâtel . .	15	8	15	38
Genève . . . .	6	5	7	18
	<u>1412</u>	<u>663</u>	<u>1339</u>	<u>3414</u>

Le Conseil fédéral a érigé en Consulat général le Consulat de commerce suisse à Turin et M. Charles Muret Consul actuel a été confirmé en cette nouvelle qualité.

---

(Du 26 Avril 1854.)

La commune de *Bex* ayant sollicité l'ouverture d'un bureau télégraphique, le Conseil fédéral a autorisé le Département des Postes et Travaux publics à donner suite à cette demande.

---

(Du 28 Avril 1854.)

La Légation de la Grande-Bretagne a communiqué en date du 26 courant au Conseil fédéral deux arrêtés du 18 de ce mois du Conseil privé de la Reine relativement au commerce maritime pendant la guerre entre la Russie et la Turquie.

Le premier arrêté contient la disposition : « Que  
 « tout vaisseau marchand russe, sorti avant le 25 Mai  
 « 1854, d'un port de mer russe quelconque situé sur la  
 « mer Baltique ou la mer Blanche avec un chargement  
 « destiné pour un port de mer de la Grande-Bretagne,  
 « peut entrer dans cette dernière place pour y déchar-  
 « ger ses marchandises et reprendre ensuite la mer sans  
 « être inquiété; de même tout bâtiment de cette caté-  
 « gorie qui rencontrera un vaisseau anglais pourra con-  
 « tinuer son voyage pour les ports de mer non bloqués;  
 « l'arrêté du Conseil royal du 29 Mars dernier demeu-  
 « rant à tous autres égards en pleine vigueur, action  
 « et validité ».

Le second arrêté se référant à la déclaration antérieure (v. Feuille fédérale, pag. 226) renferme les dis-

positions suivantes en faveur des navires-marchands des puissances neutres et amies.

« Tous les sujets de la Grande-Bretagne ou les ressortissants et citoyens des Etats neutres et amis, pendant et malgré les hostilités actuelles avec la Russie, doivent et peuvent avoir liberté de commerce dans tous les ports et places maritimes quelconques qui ne se trouvent pas en état de blocus, avec cette réserve et exception que dans aucune circonstance nul bâtiment anglais n'a la permission ou l'autorisation d'entrer ou d'entretenir des communications dans aucun port ou place maritime appartenant aux Etats ennemis ou occupé par les ennemis ».

---

Le Conseil fédéral a autorisé le Département des Postes et Travaux publics à ouvrir un bureau de télégraphe à *Castasegna*, Canton des Grisons, et à *Wallenstadt*, Canton de St. Gall.

---

M. Charles *Friderich*, de Genève, ayant demandé sa démission des fonctions de traducteur au Conseil national suisse, le Conseil fédéral la lui a accordée avec remerciements de ses bons services.

---

### Nominations du Conseil fédéral.

*Employé aux péages :*

17 Avril, M. J. *Kurrer*, de Berneck, Canton de St. Gall, nommé receveur au bureau de péage de Rafz, Traitement annuel fr. 800.

*Employés postaux :*

- 19 Avril, M. François *Delay*, de Provence, Canton de Vaud, nommé commis au bureau des postes à la Chaux-de-Fonds. Traitement annuel fr. 900.
- 26 » » Jean *Cottier*, aubergiste à Munsingen, Canton de Berne, nommé buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 300.

*Télégraphistes :*

- 24 Avril, M. Auguste *Richard*, de Vevey, Canton de Vaud, nommé télégraphiste au dit lieu. Traitement annuel fr. 900.
- 26 » » Serafino *Crivelli*, de Mendrisio, nommé second télégraphiste au dit lieu; traitement annuel fr. 1200.
- » » » Charles *Kaiser*, à St. Gall, nommé inspecteur provisoire du III. arrondissement des télégraphes.
- 28 » » Melchior *Koch*, de Coire, nommé second télégraphiste au dit lieu. Traitement annuel fr. 900.

*Militaire :*

- 28 Avril, M. Samuel Frédéric *Peyer*, de Zofingen, Canton d'Argovie, nommé sous-instructeur des carabiniers. Traitement annuel fr. 1000.
-

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1854
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.04.1854
Date	
Data	
Seite	304-307
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 616

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.